

Association « Pour Que Pousse Coquelicot ! »
Bd St-Georges 21
1205 Genève

Messieurs les Conseillers d'Etat
Robert Cramer
Marc Muller

Monsieur le Conseiller
Administratif
Remy Pagani

Comité de Pilotage de l'opération
d'assainissement et de reconstruction des
anciens services industriels à la jonction

Département du territoire

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, CP 3918, 1211
Genève

Genève, le 14 juillet 2008

Messieurs les conseillers d'Etat,
Monsieur le conseiller administratif,

Nous avons bien reçu votre réponse du 21 mai dernier.

Nous sommes heureux que le COPIL confirme sa volonté de réaliser un quartier qui corresponde à la loi sur l'agenda 21. Nous serions en outre satisfaits de pouvoir participer en tant qu'expert aux séances réunissant le groupe opérationnel chargé de l'organisation du concours et les maîtres de l'ouvrage.

Nous voulons apporter notre contribution, non seulement dans un volet social et sur les problématiques des espaces publics, comme vous le proposez, mais aussi en ce qui concerne les ateliers d'artistes et artisans ainsi que des lieux publics, que vous semblez disposés à promouvoir, dans le cadre du développement durable (et donc en insistant sur l'écologie, l'économie solidaire, l'environnement naturel et la mobilité).

Concernant notre organigramme, il nous semble que notre proposition a été mal interprétée. Nous n'avons jamais imaginé faire partie du COPIL. Vous noterez que notre organigramme différencie nettement le « forum participatif » du comité de pilotage. Ce dernier accepte ou refuse les propositions du forum. Le forum nous semble un élément essentiel dans le cadre d'un projet participatif qu'est un écoquartier.

En ce qui concerne les ateliers, et maintenant que le conseil administratif de la Ville a refusé d'entrer en matière sur la construction de bâtiments d'ateliers, nous ne pouvons que regretter votre refus d'un opérateur « coopérative d'ateliers ».

Nous imaginons mal la SPG, la Fondation HBM Ville ou la Codha construire des ateliers à bas prix. Ceci n'entre pas dans leur compétences habituelles, ni ne correspond à leur buts, et nous voyons mal comment les plans financiers des logements des opérateurs respectifs pourraient assurer à la fois du logement économique et écologique et des ateliers d'artistes et artisans à bas prix.

Nous ne sommes pas convaincus par les arguments avancés pour étayer le refus de l'opérateur « coopérative d'ateliers ». Le nombre de constructeurs ne nous semble pas élevé, et le fait de considérer à priori aléatoire et ne donnant pas les garanties escomptées une structure qui n'a pas encore été constituée nous étonne.

Nous restons convaincus que la coopérative est, au vu de la situation, la seule solution viable pour des ateliers et voudrions tout de même avoir l'occasion de vous présenter un montage de coopérative qui puisse vous convaincre.

Notre association souhaite que le COPIL puisse réexaminer sa position à propos des fiches transmises au sujet de la participation (organigramme et forum) ainsi que celle concernant la construction d'ateliers coopératifs.

Nous demeurons dans l'attente de votre réponse et d'une réunion de travail avec le groupe opérationnel concernant les éléments évoqués ci-dessus.

Vous voudrez bien nous pardonner le délai de réponse de notre association, mais votre envoi du 21 mai nous laissait moins d'une semaine pour répondre, ce qui n'est pas suffisant pour nous pour une prise de position aussi importante.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Messieurs les conseillers d'Etat, Monsieur le conseiller administratif, nos salutations distinguées.

Pour l'association,

Caroline Gaulis

Guillaume Kaeser

Anne Keller

Dario Taschetta

Alain Vaucher